



# GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

RÉDUIRE, TRIER, VALORISER  
*Ensemble, allons plus loin !*



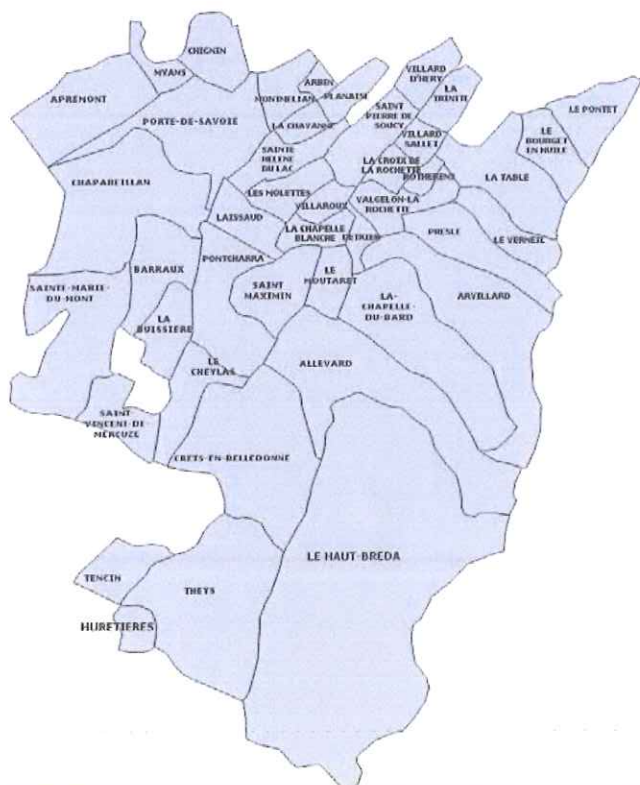
## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous pouvez déposer tous vos emballages dans les conteneurs de tri jaunes. La nouveauté : tous les emballages en plastique sont désormais récupérés pour être recyclés et valorisés.

Afin d'améliorer le recyclage sur notre territoire, le SIBRECSA s'est engagé aux côtés de Citeo. L'objectif est d'augmenter les quantités d'emballages et de papiers mis au tri d'ici 2020 :

- + 3 kg d'emballages par habitant,
- + 2 kg de papiers par habitant.

***Pour cela, votre geste de tri est essentiel !***



Pour atteindre ces objectifs, le SIBRECSA déploie un programme d'actions visant à sensibiliser au geste de tri et à améliorer l'accès aux points de recyclage. Deux actions phares de ce programme sont :

- La simplification des consignes de tri : chez vous, tous les emballages se trient !,
- L'installation de 40 nouveaux points de recyclage.

Pour vous accompagner, ce guide rappelle les bonnes pratiques concernant la gestion de vos déchets ménagers. Vous y trouverez également les nouvelles consignes de tri des emballages.

***Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus, ensemble allons plus loin !***

**Christophe Borg,**  
Président du SIBRECSA